

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/19c2d5c2-4773-4d27-b58f-7b0c5cfd12db>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/19c2d5c2-4773-4d27-b58f-7b0c5cfd12db> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Boutron-Collinot Marie](#)

Date de soutenance : 06-12-2018

Directeur(s) de thèse : [Ghozi Alain](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Division de la créance, Prérogatives du droit de créance, Usufruit des droits sociaux, Usufruit des créances, Subrogation personnelle partielle, Cession partielle de créance, Partage successoral, Créances indivisibles, Créances solidaires, Créances plurales

Mots-clés :

- Créances
- Sûretés (droit)
- Successions et héritages -- Partage
- Solidarité (droit)
- Subrogation


Résumé : Les divisions de la créance ne renvoient qu'aux hypothèses de l'article 1309 du code civil : la division de la créance constituée au profit de plusieurs créanciers et la division de la créance dévolue à une pluralité d'héritiers. Pourtant, le procédé ne doit pas être réduit à ces deux occurrences. Peuvent être identifiées non seulement d'autres divisions de l'objet de la créance, mais également des divisions d'une autre forme, qui consisteraient en une répartition des prérogatives du droit de créance. Suivant un classement des divisions de la créance – division de l'objet de la créance, division des prérogatives du droit de créance –, il faut identifier les mécanismes qui y correspondent et, le cas échéant, établir des rapprochements susceptibles de compléter leur régime. S'agissant des divisions de l'objet de la créance, le modèle de l'article 1309 du Code civil consiste dans l'attribution, par un effet légal, à chacun des créanciers ou des héritiers du créancier d'un droit complet sur une fraction de l'objet de la créance. Au-delà, le modèle peut être reproduit par l'effet de la volonté grâce à des mécanismes – comme la cession partielle de créance – qui permettent de transmettre, par l'effet de la volonté, un droit sur une fraction de l'objet de la créance. S'agissant des divisions des prérogatives de la créance, le modèle réside dans le démembrement du droit de propriété. D'abord, ce modèle s'applique à la créance pour en diviser les prérogatives – avec l'usufruit de la créance ou un droit réel sui generis. Ensuite, se pose la question de l'imitation du modèle, c'est-à-dire de la possibilité de diviser directement les prérogatives du droit de créance.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2018PA020073
Type de ressource : Thèse

